

l'an deux mil vingt-cinq
le treize mai à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET,
DIOP, EVEN, FLOHIC, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN, LAMIRAL, LE
MOING, MILON, MUNIER, SANTINHO

Date de convocation
6 MAI 2025

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. COSTEDOAT a donné procuration à Mme CHARIERAS
M. CZEPCZAK a donné procuration à M. BONY
M. FOUILLOT a donné procuration à Mme LE MOING
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET
Mme RANCE a donné procuration à M. LAMIRAL

**Date d'affichage
de la convocation**
6 MAI 2025

Absent : ./.

**Date de publication
de la délibération**
23 MAI 2025

M. SANTINHO a été élu secrétaire

Nombre de conseillers 19

Présents 14

Votants 19

**OBJET : Création d'une boutique éphémère : demande de subvention au
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse**

Mme la Maire expose :

Un local commercial de 50 m² sur la place Paul Grimault est inoccupé depuis 2 ans, ce qui nuit au dynamisme du village et de ses commerces.

Par ailleurs, de nombreux artistes et artisans locaux manquent de lieux pour exposer et vendre, sans pour autant être en capacité de payer un loyer sur du long terme.

C'est pourquoi la commune de Cernay-la-Ville a souhaité prendre ce local en location et y installer une boutique éphémère, dans laquelle artistes et artisans locaux pourront venir exposer et vendre leurs œuvres sur des durées courtes.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique communale autour du développement durable, du lien social et de la culture. Cet espace sera un appui et un complément à d'autres projets et espaces communaux. Par exemple, les artistes et artisans exposant dans la boutique éphémère pourront réaliser des actions de médiation culturelle ou des cours collectifs dans le Tiers-Lieu de la commune, dont le projet est en cours de co-construction avec les Cernaysiens et associations, pour une ouverture envisagée prochainement.

Mme la Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'aide financière du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour les travaux de remise en état du local, sur le programme 10.3 consacré aux aménagements d'espaces collectifs.

La demande de subvention porte sur la rénovation du lieu :

- peinture - sols : 7 619,91 € H.T.
- plomberie : 615,00 € H.T

Soit un total de 8 234,91 € H.T.

Le taux de la subvention au titre de l'aide 10.3 est de 50 % pour une aide maximum de 12 000,00 € HT.

La commune de Cernay-la-Ville s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville est membre du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR).

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville souhaite créer une boutique éphémère dans le local commercial situé au 4 place Paul Grimault, pour lequel elle a signé un bail d'occupation précaire avec l'indivision propriétaire,

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville souhaite demander au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), la subvention concernée par ce projet.

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville s'engage à utiliser cette subvention pour la réalisation de ce projet,

Considérant que la commune de Cernay-la-Ville s'engage à financer la part restant à sa charge.

Après échanges de vues et délibérations,
À l'unanimité,

SOLLICITE du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) une subvention au titre de l'aide 10.3 pour la création d'une boutique éphémère dans le local situé au 4 place Paul Grimault à Cernay-la-Ville,

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser ce projet,

S'ENGAGE à financer la part restant à sa charge.

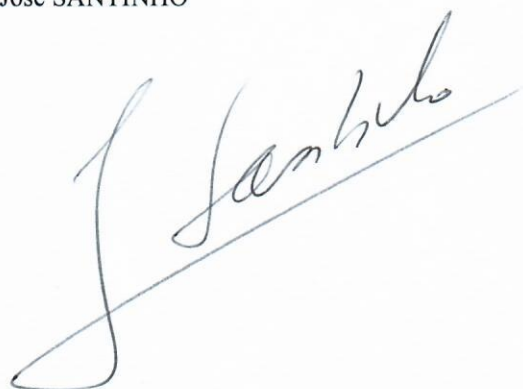
AUTORISE Mme la Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 23 mai 2025

La Maire
Claire CHERET



Le secrétaire de séance
José SANTINHO



Mis en ligne le 23/05/2025 à 11h05

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217801281-20250513-DCM2025_025